RCS : BLOIS
Code greffe : 4101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BLOIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1995 B 00283
Numéro SIREN : 402 537 518
Nom ou dénomination : STARTER II

Ce dépôt a été enregistré le 25/05/2021 sous le numéro de dépôt 2052

N° de Dossier : B161

En Euro

CP

SOLOGNE AUDIT CONSEIL 88 RUE BERTRAND DUGUESCLIN 41006 BLOIS CEDEX

2021 / 2052

Sarl STARTER 2

15 RUE PIERRE DE RONSARD

41000 BLOIS

Du 01/07/2019 au 30/06/2020

2050

Réel Normal BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2020

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
4100100	609488	32		651
N° Siret	40253751800043			

Copyright Groupe ISA 2020 ISACOMPTA

CONTRÔLES DE COHÉRENCE

Réel Normal B.I.C (Liasse 2050)

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Edition du 03/11/2020 - 12:27 Collaborateur : CP PRIEM Christophe	**Visa du superviseur :** **Visa du responsable du dossier :**

Contrôles	Contrôles		N / A	Observations
	corrects	en anomalie		
A - contrôles				
B - Numéro de Siret				
C - Code APE				
D - Déclaration n°2065				
E - Bilan - Actif - n°2050				
F - Bilan - Passif - n°2051				
G - Compte de résultat de l'exercice - n°2052				
H - Compte de résultat de l'exercice (suite) - n°2053				
I - Immobilisations - n°2054				
J - Amortissements - n°2055				
K - Provisions inscrites au bilan - n°2056				
L - Etat des éch. des créances et dettes - n°2057				
M - Détermination du résultat fiscal - n°2058-A				
N - Déficits, indemnités pour congés à payer - n°2058-B				
O - Tableau d'affectation du résultat - n°2058-C				
P - Détermination des plus et moins-values - n°2059-A				
R - Affectation des + values à long terme - n°2059-D				
S - Détermination de la valeur ajoutée - n°2059-E				
T - Composition du capital social - 2059 F				
U - Filiales et participations - 2059 G				
V - Etat de suivi des + values en sursis d'imposition (151 octies)				
X - Annexe compte de régularisation				

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

cerfa
N° 11084* 21
Formulaire obligatoire
(art.223 du Code général des impôts)

Formulaire à déposer
en double exemplaire

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 - SD
2020

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/07/19	et clos le	30/06/20	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
Sarl STARTER 2 15 RUE PIERRE DE RONSARD 41000 BLOIS	
SIRET 4 0 2 5 3 7 5 1 8 0 0 0 4 3	Mél : imoter41000@gmail.com
Adresse du principal établissement :	**Ancienne adresse en cas de changement :**

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Activités des sociétés holding — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 31 % ou 33 1/3 % | Bénéfice imposable à 28 % | Déficit : 13 101

Bénéfice imposable à 15 %

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % | PV à long terme imposables à 19 % | PV exonérées (art. 238 *quindecies*)

Autres PV imposables à 19 % | PV à long terme imposables à 0 %

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* ☐ — Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies-0* A ☐ — Pôle de compétitivité, art. 44 *undecies* ☐

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies* ☐ — Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies* ☐ — Zone de restructuration de la défense art. 44 *terdecies* ☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies* ☐ — Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art . 44 *octies* A ☐ — Autres dispositifs ☐

Zone de développement prioritaire, art.44 septdecies ☐

Société d'investissement immobilier cotée ☐ — Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) — Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W du CGI (cocher la case)*

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulairee n°2065-SD)

1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom / Adresse 0 — N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom / Adresse — N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON — Si oui, indication du logiciel utilisé : Isacompta

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
SOLOGNE AUDIT CONSEIL 88 RUE BERTRAND DUGUESCLIN 41006 BLOIS CEDEX ***Tél :*** 0254589733	***Tél :***
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :	Date : 30/10/20 Lieu : BLOIS
	Qualité et nom du signataire : Gérant Alain LESMESLE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis - SD
2020

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Rembour-sements	Indemnités forfaitaires	Rembour-sements
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Copyright Groupe ISA 2020 ISACOMPTA

cerfa N°15949*02
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(1) **BILAN - ACTIF**

DGFiP N° 2050 - SD 2020

Désignation de l'entreprise : Sarl STARTER 2 — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12
Adresse de l'entreprise : 15 RUE PIERRE DE RONSARD 41000 BLOIS — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 4 0 2 5 3 7 5 1 8 0 0 0 4 3 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/06/2020

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC		
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 230	AG	1 230	
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	38 199	AQ	7 626	30 573
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	260	AS	260	
	Autres immobilisations corporelles	AT	11 786	AU	2 525	9 261
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	662 608	CV		662 608
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	30	BI		30
	TOTAL (II)	BJ	714 113	BK	11 641	702 472
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	212 610	BY		212 610
	Autres créances (3)	BZ	1 147 152	CA	60 350	1 086 802
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE		
	Disponibilités	CF		CG		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	3 559	CI		3 559
	TOTAL (III)	CJ	1 363 321	CK	60 350	1 302 971
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	2 077 434	1A	71 991	2 005 443

Renvois :	(1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

cerfa

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 - SD 2020

Désignation de l'entreprise : Sarl STARTER 2 — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 495 500)	DA	495 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	24 329
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	683 996
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	91 626
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	1 295 452
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligatoires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	158 381
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	490 138
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	13 707
	Dettes fiscales et sociales	DY	47 766
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	709 991
	Ecarts de conversion passif * **TOTAL (V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 005 443

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	587 512
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	2 649

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

cerfa

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

DGFiP N° 2052 - SD 2020

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : Sarl STARTER 2 — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	Production vendue biens *	FD		FE	FF	
	Production vendue services *	FG	81 520	FH	FI	81 520
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	81 520	FK	FL	81 520
	Production stockée *				FM	
	Production immobilisée *				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)				FP	
	Autres Produits (1) (11)				FQ	47
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	81 567
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS	
	Variation de stock (marchandises) *				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	50 962
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	1 831
	Salaires et traitements *				FY	28 588
	Charges sociales (10)				FZ	9 837
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — - dotations aux amortissements *				GA	3 820
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations — - dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	3
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	95 040
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	-13 474
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * **(III)**				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * **(IV)**				GI	36
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	107 987
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	107 987
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	3 608
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	3 608
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	104 379
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	90 869

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

cerfa

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

DGFiP N° 2053 - SD 2020

4 COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Désignation de l'entreprise : Sarl STARTER 2 — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	924
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	924
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	60
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	107
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	167
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	757
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	190 478
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	98 852
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	91 626

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	3 386
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)	RC	
	Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)	RD	
(9)	Dont transfert de charges	A1	
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles — Facultatives A6 — Obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Régularisation dépôt de garantie		924
Amende	60	
Dotation amortissement exceptionnel	107	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

cerfa Formulaire obligatoire(article 53 A du Code général des impôts)

5 IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 - SD 2020

Désignation de l'entreprise : Sarl STARTER 2 — Néant ☐ *

CADRE A IMMOBILISATIONS

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	1 230	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]		KJ		KK		KL	
	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]		KM		KN		KO	
	Constructions — Installations gales, agencts*, aménagts des constructions [Dont Composants M2]		KP	38 199	KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]		KS	260	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		KX	1 847
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY	100	KZ		LA	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	1 818	LC		LD	8 579
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
		TOTAL III	LN	40 377	LO		LP	10 426
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U	662 608	8V		8W	
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	30	1U		1V	
		TOTAL IV	LQ	662 638	LR		LS	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	704 245	ØH		ØJ	10 426

CADRE B IMMOBILISATIONS

			Diminutions: par virements de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW 1 230	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	LZ	
	Constructions — Sur sol propre		IQ		MA		MB	MC	
	Constructions — Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	MF	
	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH 38 199	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK 260	ML	
	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU		MM		MN 1 847	MO	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport		IV		MP		MQ 100	MR	
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS	558	MT 9 839	MU	
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	NF	
		TOTAL III	IY		NG	558	NH 50 245	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7	ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY 662 608	ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F 30	2G	
		TOTAL IV	I3		NJ		NK 662 638	2H	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	558	ØL 714 113	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

cerfa

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis - SD 2020

Exercice N clos le 30/06/2020

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Sarl STARTER 2

Néant [X] *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 **TOTAUX**						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B — DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

cerfa Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

6 AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055 - SD 2020

Désignation de l' entreprise Sarl STARTER 2 — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement **TOTAL I**		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles **TOTAL II**		PE	1 230	PF		PG		PH	1 230
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV	5 079	PW	2 547	PX		PY	7 626
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	229	QA	31	QB		QC	260
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE	151	QF		QG	151
	Matériel de transport	QH	100	QI		QJ		QK	100
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 634	QM	1 198	QN	558	QO	2 274
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	7 043	QV	3 927	QW	558	QX	10 411
TOTAL GENERAL (I + II+ III)		ØN	8 273	ØP	3 927	ØQ	558	ØR	11 641

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements **TOTAL I**	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres Immob. incorporelles **TOTAL II**	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst. gales,agenc et am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations **TOTAL IV**	NL						NM						NO	
Total général (I + II + III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY			Total général non ventilé (NW-NY)	NZ						

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

cerfa

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

7 PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 - SD 2020

Désignation de l' entreprise : Sarl STARTER 2 — Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *		3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*		3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *		3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires		3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)		3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I		3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges		4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change		4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)		5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *		5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions		EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)		5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II		5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X	60 350	6Y		6Z		7A	60 350
	TOTAL III		7B	60 350	TY		TZ		UA	60 350
TOTAL GENERAL (I + II + III)			7C	60 350	UB		UC		UD	60 350
Dont dotations et reprises		- d'exploitation			UE		UF			
		- financières			UG		UH			
		- exceptionnelles			UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l' article 39-1-5e du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l' année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l' état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l' article 38 II de l' annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

cerfa

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

DGFiP N° 2057 - SD 2020

Désignation de l' entreprise : Sarl STARTER 2 — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	30	UV		UW	30	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	212 610		212 610			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM						
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	3 546		3 546			
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	90		90			
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP						
	Groupe et associés (2)	VC	1 133 607		1 133 607			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	9 910		9 910			
Charges constatées d'avance		VS	3 559		3 559			
TOTAUX		VT	1 363 351	VU	1 363 321	VV	30	
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH	158 381	35 902	122 479	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	13 707	13 707		
Personnel et comptes rattachés		8C	4 960	4 960		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	5 448	5 448		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	36 681	36 681		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	675	675		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	490 138	490 138		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	709 991	VZ 587 512	122 479	
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	379 069
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	32 542	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD		

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

cerfa

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(9) **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL**

DGFiP N° 2058 - A - SD 2020

Désignation de l' entreprise : Sarl STARTER 2 | Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ET ☐ Néant ☐ * | **Exercice N, clos le :** 30/06/2020

I. RÉINTÉGRATIONS — BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE — WA : 91 626

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB	
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l' IS)	WG			
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)	RB	)		
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	60
Amendes et pénalités	WJ	60	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *	XZ			
Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)						I7	
Quote-part — Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	

Régimes particuliers / impositions différées

Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR)	I8
	- imposées aux taux à 0 %	ZN
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme	WN
	- Plus-values soumises au régime des fusions	WO
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)		XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ	24 592
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
TOTAL I						WR	116 278

II. DÉDUCTIONS — PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE — WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*		WT
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l' exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)		WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' IR)	WV
	- imposées au taux de 0 %	WH
	- imposées au taux de 19 %	WP
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures	WW
	- imputées sur les déficits antérieurs	XB
Autres plus-values imposées aux taux de 19 %		I6
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*		WZ
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A : 4 479)	XA : 85 100
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)		ZX

Mesures d' incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.								ZY
Majoration d'amortissement*								XD
Abattement sur le bénéfice et exonérations* — Entreprises nouvelles (art. 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)	L2		J.E.I. (art.44 sexies A)	L5	XF
Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)	L6		S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA	
ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 *quaterdecies*)	XC	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC		Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)	PB	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)								XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		XG : 44 279
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C	YC		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD	)	
	Créance dégagée par le report en arrière de déficit			ZI		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2

III. RÉSULTAT FISCAL — TOTAL II — XH : 129 379

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	
	déficit (II moins I)		XJ : 13 101
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou **DÉFICIT** reportable en avant (ligne XO)		XN	XO : 13 101

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

cerfa

DGFiP N° 2058 - B - SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10)

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise : Sarl STARTER 2 — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	109 746
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	109 746
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)	YJ	13 101
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)	YK	122 847

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	4 244

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :	YN	▼ ligne WI	YO	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

cerfa

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058 - C - SD 2020

Désignation de l'entreprise : Sarl STARTER 2 — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		Affectations aux réserves { - Réserves légales	ZB	1 187
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	23 743	{ - Autres réserves	ZD	22 556
Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes	ZE	
			Autres répartitions	ZF	
			Report à nouveau	ZG	
TOTAL I	ØF	23 743	*(NB : le total I doit être égal au total II)* **TOTAL II**	ZH	23 743

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail	J7	19 157	)	YQ	8 804
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS	
DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	21 616	)	XQ	21 616
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	2 471
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		)	ST	26 875
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD				ZJ	50 962
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle * , CFE, CVAE				YW	1 184
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS		)	9Z	647
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD				YX	1 831
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	16 304
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	5 149
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2019) *				ØB	29 270
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK	%
	- Numéro de centre agréé * XP					
	- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0				ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG	
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH	

RÉGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

cerfa

DGFiP N° 2059 - A - SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53A du Code général des impôts).

(12) DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

Désignation de l'entreprise : Sarl STARTER 2 — Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements * (5)	Valeur résiduelle (6)
I. Immobilisations*	1	DELL VOSTRO I3 + IN	558		558		
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * : Court terme (9)	Long terme (10) : 19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) (11)
I. Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
		Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)						
		Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
		Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % (11)						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

cerfa

DGFiP N° 2059 - B - SD 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts.)

(13)

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Désignation de l'entreprise : Sarl STARTER 2	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* du CGI)	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.)

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

cerfa

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

DGFiP N° 2059 - C - SD 2020

(14) SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Désignation de l'entreprise : Sarl STARTER 2 — Néant [X] *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 12,80 % (2) .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies-0* du CGI) (1)	

(1) Entreprises soumises à l'IS
(2) Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine (1)		Moins-values à 12,80 % (2)	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % (3)	Solde des moins-values à 12,80 % (4)
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine (1)		Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 %, 16.5 % (1) ou à 15 % (2)	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) (3)	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) (4)	À 15 % Ou À 16,5 % (1) (5)	(6)	col. (7) = (2)+(3)+(4)-(5)-(6) (7)
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'IS relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

cerfa

DGFiP N° 2059 - D - SD 2020

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Sarl STARTER 2 — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'IS	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

cerfa

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E-SD 2020

Désignation de l'entreprise : Sarl STARTER 2 — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/07/2019 et clos le : 30/06/2020 — Durée en nombre de mois : 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :		YP	1
	Dont apprentis	YF	
	Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **(Total 1 + total 2 - total 3)**	OG	

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.	SA	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		Effectifs au sens de la CVAE *	EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX
Période de référence	GY	/ /	GZ	/ /
Date de cessation			HR	/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* *Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés* et dans la notice n° 2032-NOT-SD au *§ déclaration des effectifs.*

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.) 17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFiP N° 2059-F-SD 2020

1/1 (1)

N° de dépôt

Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 30/06/2020

N° SIRET 40253751800043

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Sarl STARTER 2

ADRESSE (voie) 15 RUE PIERRE DE RONSARD

CODE POSTAL 41000 VILLE BLOIS

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	
Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	9910

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR | Nom patronymique LEMESLE | Prénom(s) ALAIN

Nom marital LEMESLE | % de détention 50,0000 | Nb de parts ou actions 4 955,00

Naissance : Date 07/11/1965 | N° Département 41 | Commune BLOIS | Pays France

Adresse : N° 6 | Voie QUAI ULYSSE BESNARD

Code Postal 41000 | Commune BLOIS | Pays France

Titre (2) MME | Nom patronymique BIZOUARNE | Prénom(s) PATRICIA

Nom marital LEMESLE | % de détention 50,0000 | Nb de parts ou actions 4 955,00

Naissance : Date 09/08/1966 | N° Département 41 | Commune BLOIS | Pays France

Adresse : N° 6 | Voie QUAI ULYSSE BESNARD

Code Postal 41000 | Commune BLOIS | Pays France

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

cerfa Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.) (18)

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/2 (1)

☐ Néant *

N° de dépôt : 1

EXERCICE CLOS LE : 30/06/2020

N° SIRET : 40253751800043

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : Sarl STARTER 2

ADRESSE (voie) : 15 RUE PIERRE DE RONSARD

CODE POSTAL : 41000 VILLE : BLOIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 13

Forme juridique : SARL Dénomination : AIB

N° SIREN (si société établie en France) : 814289393 % de détention : 100,00

Adresse : N° 65 Voie : Avenue de l'Europe

Code Postal : 41000 Commune : BLOIS Pays : France

Forme juridique : SARL Dénomination : CRB

N° SIREN (si société établie en France) : 502789795 % de détention : 10,00

Adresse : N° 15 Voie : Rue Pierre de Ronsard

Code Postal : 41000 Commune : BLOIS Pays : France

Forme juridique : SARL Dénomination : IMOTER

N° SIREN (si société établie en France) : 437885684 % de détention : 98,00

Adresse : N° 15 Voie : Rue Pierre de Ronsard

Code Postal : 41000 Commune : BLOIS Pays : France

Forme juridique : SARL Dénomination : OSMOSIS

N° SIREN (si société établie en France) : 521441030 % de détention : 100,00

Adresse : N° 65 Voie : Avenue de l'Europe

Code Postal : 41000 Commune : BLOIS Pays : France

Forme juridique : SCI Dénomination : KOUTOUBIA

N° SIREN (si société établie en France) : 798126132 % de détention : 50,00

Adresse : N° 15 Voie : Rue Pierre de Ronsard

Code Postal : 41000 Commune : BLOIS Pays : France

Forme juridique : SCI Dénomination : CHEMONTON

N° SIREN (si société établie en France) : 491278578 % de détention : 50,00

Adresse : N° 65 Voie : Avenue de l'Europe

Code Postal : 41000 Commune : BLOIS Pays : France

Forme juridique : SCCV Dénomination : LES PETITES BRUYERES

N° SIREN (si société établie en France) : 491264479 % de détention : 50,00

Adresse : N° 65 Voie : Avenue de l'Europe

Code Postal : 41000 Commune : BLOIS Pays : France

Forme juridique : SARL Dénomination : RADLE TP

N° SIREN (si société établie en France) : 500148291 % de détention : 19,00

Adresse : N° Voie : Le vau Robert

Code Postal : 41700 Commune : CONTRES Pays : France

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

DGFiP N° 2059-G-SD 2020

cerfa Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

2/2 (1)

☐ Néant *

N° de dépôt : 1

EXERCICE CLOS LE : 30/06/2020

N° SIRET : 40253753180004 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : Sarl STARTER 2

ADRESSE (voie) : 15 RUE PIERRE DE RONSARD

CODE POSTAL : 41000 VILLE : BLOIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 13

Forme juridique : SCI Dénomination : FLAT

N° SIREN (si société établie en France) : 400317855 % de détention : 98,00

Adresse : N° : 65 Voie : Avenue de l'Europe

Code Postal : 41000 Commune : BLOIS Pays : France

Forme juridique : Dénomination :

N° SIREN (si société établie en France) : % de détention :

Adresse : N° : Voie :

Code Postal : Commune : Pays :

Forme juridique : Dénomination :

N° SIREN (si société établie en France) : % de détention :

Adresse : N° : Voie :

Code Postal : Commune : Pays :

Forme juridique : Dénomination :

N° SIREN (si société établie en France) : % de détention :

Adresse : N° : Voie :

Code Postal : Commune : Pays :

Forme juridique : Dénomination :

N° SIREN (si société établie en France) : % de détention :

Adresse : N° : Voie :

Code Postal : Commune : Pays :

Forme juridique : Dénomination :

N° SIREN (si société établie en France) : % de détention :

Adresse : N° : Voie :

Code Postal : Commune : Pays :

Forme juridique : Dénomination :

N° SIREN (si société établie en France) : % de détention :

Adresse : N° : Voie :

Code Postal : Commune : Pays :

Forme juridique : Dénomination :

N° SIREN (si société établie en France) : % de détention :

Adresse : N° : Voie :

Code Postal : Commune : Pays :

Forme juridique : Dénomination :

N° SIREN (si société établie en France) : % de détention :

Adresse : N° : Voie :

Code Postal : Commune : Pays :

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise	Sarl STARTER 2
Numéro siret	40253751800043

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES (ligne WQ)	
RF 2019 SCI FLAT	18 156
RF 2019 SCI APTLM	77
RF 2019 SCI LE PETIT CHAMBORD	4 180
RF 2019 SCI CHEMONTON	2 133
RF 2019 SCI TURNER	46
TOTAL	24 592

DÉDUCTIONS DIVERSES (ligne XG)	
Affectation résultat 2019 SCI CHEMONTON	252
Affectation résultat 2019 SCI FLAT	18 156
RF 2019 SCI KOUTOUBIA	222
RF 2019 SCI LA MALADRERIE	25 649
TOTAL	44 279

Copyright Groupe ISA 2020 ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise Sarl STARTER 2
Numéro de siret 40253751800043

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Désignations	Montant
Produits à recevoir Divers Produits à recevoir	90
Total des produits à recevoir	**90**

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise Sarl STARTER 2
Numéro de siret 40253751800043

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Désignations	Montant
OD Clôture Emprunt PRET BP PARTS CHEMONTON - 7943	21
OD Clôture Emprunt Emprunt BP 187 K€ / 84 mois -	15
Facture à recevoir FNP TOSHIBA 14/05/20-30/06/20	93
Facture à recevoir FNP SCI FLAT TF 1S2020	649
Congés payés (manuelle) Provision brut	3 142
Congés payés (manuelle) Provision charges sociales	1 102
Etat Charges à payer TAXE D'APPRENTISSAGE (déd acpt	96
Etat Charges à payer FORMATION CONTINUE	93
Etat Charges à payer DIALOGUE SOCIAL	12
Etat Charges à payer CFE	475
Trésorerie Charges à payer BP CAP FRAIS BP 2TR2020	97
Trésorerie Charges à payer BP CAP INTERETS BP 2TR2020	1
Total des charges à payer	**5 796**

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise Sarl STARTER 2
Numéro de siret 40253751800043

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA sur charges externes diver APST 41			40		
CCA sur charges externes diver TOSHIBA			23		
CCA sur charges externes diver TOSHIBA			88		
CCA sur charges externes diver diac renault master			38		
CCA sur charges externes diver diac renault master			282		
CCA sur charges externes diver ABONT REP ET ASSI			351		
CCA sur charges externes diver SERVICE FAMILE 12			555		
CCA sur charges externes diver BSM			180		
CCA sur charges externes diver 15/07/2019-14/07/2020			16		
CCA sur charges externes diver 01/01/2020-31/12/2020			459		
CCA sur charges externes diver 15/07/2019-14/07/2020			16		
CCA sur charges externes diver 27/01/2020-26/01/2021			93		
CCA sur charges externes diver 01/04/2020-31/03/2021			97		
CCA sur charges externes diver 15/07/2020-14/07/2021			882		
CCA sur charges externes diver 01/06/2020-31/05/2021			438		
Total des charges constatées d'avance			**3 559**		

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise Sarl STARTER 2
Numéro de siret 40253751800043

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Copyright Groupe ISA (2020) ISACOMPTA

SARL STARTER II
Société à Responsabilité Limitée au capital de 495 500 €uros
Siège Social : 15 rue Pierre de Ronsard – 41000 BLOIS
RCS BLOIS N°402 537 518

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE du 29 septembre 2020

L'an deux mille dix-neuf, le 29 septembre à 18 heures,
Les associés de la SARL STARTER II, société à responsabilité limitée au capital de 495 500€, divisé en 9910 parts de 50 €uros chacune, se sont réunis en Assemblée générale Ordinaire Annuelle au 15 rue Pierre de Ronsard, 41000 Blois.
Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs associés représentés :-
- Monsieur LEMESLE Alain possédant 4955 parts,
- Madame LEMESLE Patricia possédant 4955 parts

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 9910 parts, soit plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.
L'Assemblée est présidée par Monsieur LEMESLE Alain.
Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Créance irrécouvrable de la SARL OSMOSIS

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :
- les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2020.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixe par les dites dispositions. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.
Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé. Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.
Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voies les résolutions suivantes ;

PREMIERE RESOLUTION

L 'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du bilan, approuve les comptes annuels arrêtés le 30 juin 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.
En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos au 30 juin 2020.

Cette résolution est adoptée par deux voix.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 91 626.10 €uros de l'exercice de la manière suivante :
Autres réserves : 87 044.80 €
Réserve légale : 4 581.30 €

Cette résolution est adoptée par deux voix.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés de la SARL STARTERII lors de l'Assemblée Générale tiennent compte de la créance de la SARL OSMOSIS et vont préparer une TUP (Transmission Universelle de Patrimoine) de la SARL OSMOSIS.

Cette résolution est adoptée par deux voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés.

Mr LEMESLE Alain

Me LEMESLE Patricia